

mercredi 7 février 2007
Communiqué de presse

Modulation des tarifs de péages pour les véhicules propres : une première mesure de bon sens

TLF s'inscrit dans une démarche globale

Le ministre des Transports, Dominique Perben, a présenté aujourd'hui le rapport de Jean-Pierre Beltoise, qui préconise un dispositif de réduction des tarifs des péages pour les véhicules propres. Ce rapport, qui a été étendu aux poids lourds à la demande de *TLF*, reprend la proposition de la fédération pour une modulation des tarifs de péages en fonction de la performance environnementale des poids lourds.

Le rapport, validé par le Ministre, propose de réduire de 20 % les tarifs des péages pour les poids lourds aux normes Euro IV et Euro V. Cette mesure qui pourrait être mise en œuvre dès le début 2008 constitue une véritable incitation au renouvellement des flottes de véhicules, afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable.

Dominique Perben a également indiqué, en réponse à une autre proposition de *TLF*, que ses services réfléchissent à la mise en œuvre d'une modulation horaire des péages. Cette mesure permettrait d'optimiser l'utilisation des infrastructures, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres modes de transport (ferroviaire, aérien).

En matière de développement durable, *TLF* s'inscrit dans une démarche globale ; entre autres initiatives, la fédération a également proposé la mise en place d'un gazole professionnel contenant 30 % de biocarburant.

Pour Hervé Cornède, délégué général de *TLF* :

« le développement durable n'est pas l'apanage des seuls modes alternatifs. Le transport routier participe activement au respect de l'environnement. En 15 ans, les émissions polluantes des poids lourds ont diminué de 85 %. En 40 ans, la consommation de carburant a été divisée par deux. Les efforts des entreprises doivent être encouragés et récompensés afin d'instaurer un cercle vertueux, qui répond à une demande globale de la société. »

Contact presse :

Sylvie Brossard, Acte V - tel : 01 42 12 89 00